



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur F.F.C

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse
SIRET : 782 812 994 000 21

Siège social : Vélodrome des Olives, BP 1, 13381 MARSEILLE Cedex 13 Tel 04.91.12.23.10 ffregionsud@gmail.com

Antenne : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55

SAISON CYCLO-CROSS 2019/2020 PRECONISATIONS

1 - HORAIRES :

- 12 H 00 : MINIMES SUR 30'
- 12 H 30 : CADETS SUR 30'
- 13 H 00 : MASTERS* (+ 40 ans) SUR 40'
- 14 H 00 : JUNIORS ET DAMES SUR 40'
- 15 H 00 : ESPOIRS – SENIORS – MASTERS (30/39 ans) SUR 50'

*Les coureurs Masters (+ 40 ANS), peuvent choisir de courir avec les Séniors, à préciser sur l'engagement.

Les éventuelles compétitions ouvertes aux Ecoles de Cyclisme peuvent être programmées le matin.

(Il est expressément demandé aux organisateurs et arbitres, d'adapter les départs des différentes catégories en fonction du nombre d'engagés, quitte à remodeler les départs avec plusieurs catégories tout en établissant les classements séparés).

2 – Les engagements sur CICLEWEB, doivent être établis par catégories séparées afin de faciliter le travail des arbitres.

3 – Les vélos de type VTT, demeurent interdits, sauf pour les minimes et Ecoles de cyclisme.

4 – Le classement RACE, servira aux arbitres pour établir les lignes de départ, priorité étant donnée aux coureurs engagés, ceux qui s'engageront au départ, prendront la suite sur la grille de départ.

5 – La commission se tient à la disposition des organisateurs, si besoin d'aide pour l'adaptation du parcours aux normes actuelles.

6 – Les arbitres veilleront avec l'organisateur, à diffuser au plus tôt les résultats :

- A la Presse
- Au Comité Régional
- Au responsable du classement RACE (Gaudefroy Christophe : planete.cycles.rocbaron@gmail.com)

